



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (suppléant de M. GEORGET), Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX, Jean-Francis RICHEUX

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 15 mars 2024

N°24/03-04 Approbation du Compte de Gestion 2023

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-04 Approbation du Compte de Gestion 2023

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2023.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

2°) AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2023 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024

Le Président,



Joseph BOIVENT